

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-103 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothee LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothee LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Election des délégués au Syndicat Mixte EPTB Somme (AMEVA).

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que l'intercommunalité du Sud Artois est adhérente au Syndicat Mixte EPTB Somme (AMEVA).

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération n°2020-089 du 10 juillet 2020 ayant prévalu à la désignation des délégués appelés à représenter l'intercommunalité du Sud Artois au sein des instances du Syndicat Mixte EPTB Somme AMEVA et ayant désigné Monsieur Jean François DERCOURT pour représenter l'intercommunalité du Sud Artois au sein de cette structure intercommunale.

Monsieur le Président fait ensuite état de la lettre d'observation des services du contrôle des actes des collectivités auprès de la Préfecture du Pas de Calais qui font observer que la représentativité des EPCI adhérents au Syndicat Mixte EPTB Somme AMEVA dont la population est comprise entre 1 et 4299 habitants est de deux délégués titulaires.

Monsieur le Président poursuit son propos en indiquant que la délibération du 7 février 2020 acte par le Syndicat Mixte et consistant à modifier la représentativité des différents territoires n'a pas abouti. En conséquence, la composition du comité syndical fixée à l'article 7-1 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 22 février 2019 reste en vigueur.

En application de l'article L. 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions statutaires de cet établissement public de coopération intercommunale, Monsieur le Président indique que l'intercommunalité du Sud Artois est donc représentée par deux délégués élus au comité syndical.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à la désignation d'un délégué supplémentaire.

Monsieur le Président fait appel de candidatures.

Monsieur Daniel PORET se déclare candidat à cette fonction.

Considérant la candidature unique de Monsieur Daniel PORET aux fonctions de délégué au comité syndical du Syndicat Mixte EPTB Somme (AMEVA),

Considérant que le nombre de candidat en lice est identique au nombre de candidat à désigner, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à un vote à main levée.

A l'issue de ce vote à main levée, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Nombre de suffrages exprimés : 78

Majorité absolue : 40

Venant compléter la désignation de Monsieur Jean François DERCOURT en tant que délégué titulaire (délibération 2020-089 du 10 juillet 2020), a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés et immédiatement installé dans ses fonctions de délégués au comité syndical du Syndicat Mixte EPTB Somme (AMEVA) : Monsieur Daniel PORET

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2020-103 du 14/09/2020

Syndicat Mixte AMEVA

Désignation des délégués.